PZ/HO

#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2016- 960 /PRES/PM/MAECBE/MINEFID/MAAH portant ratification des accords de prêts (n°1) UV 155, (n°2) UV 156 et d'istisna'a UV 157, conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole de Soum (PDA Soum).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier

VU le décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement;

VU les accords de prêts (n°1) UV 155, (n°2) UV 156 et d'istisna a UV 157, conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole de Soum (PDA Soum);

VU la décision n° 2016-021/CC du 25 août 2016 sur la conformité à la Constitution de l'accord de prêt (n°1) 2 UV-0155, conclu le 17 mai 2016, à Djakarta en République d'Indonésie, entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du projet de développement agricole de Soum au Burkina Faso;

VU la décision n° 2016-022/CC du 25 août 2016 sur la conformité à la Constitution de l'accord de prêt n°2 UV-0156, conclu le 17 mai 2016, à Djakarta en République d'Indonésie, entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du projet de développement agricole de Soum au Burkina Faso;

VU la décision n° 2016-023/CC du 25 août 2016 sur la conformité à la Constitution de l'accord de prêt n° UV-0157, conclu le 17 mai 2016, à Djakarta en République d'Indonésie, entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du projet de développement agricole de Soum au Burkina Faso;

VU l'ordonnance n° 2016-003/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification des accords de prêts (n°1) UV 155, (n°2) UV 156 et d'istisna'a UV 157, conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole de Soum (PDA Soum);

VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;

# **DECRETE**

#### **ARTICLE 1:**

Sont ratifiés les accords de prêts (n°1) UV 155, (n°2) UV 156 et d'istisna'a UV 157, conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole de Soum (PDA Soum).

## **ARTICLE 2**:

La contre-valeur en franc CFA du montant du prêt de vingt cinq virgule quatre vingt quatorze (25,94) millions d'Euros sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans les accords et leurs annexes.

### **ARTICLE 3**:

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso

Ouagadougou, le 10 octobre 2016

Le Premier Ministre

Thielon

Roch Marc Christian KABORE

# Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Alpha BARRY

Le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques

Jacob OUEDRAOGO